

MAIRIE DE MONTSOULT

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION AVENUE FERNAND FOURCADE RUE DE LA VIEILLE PEPINIERE N°118/2015

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,
- **Vu** le Code de la Route, article R.37-1,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974,
- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application,
- **Considérant** que pour effectuer l'élagage des arbres de l'**avenue Fernand Fourcade** et de la **rue de la Vieille Pépinière**, par la Société HORIZON PAYSAGE SAS, 19 rue de Courcelles à (95590) PRESLES, il est nécessaire de modifier la circulation et le stationnement dans ces voies,

ARRÊTE :

Art. 1^{er} : À compter du **lundi 21 septembre** et jusqu'au **vendredi 2 octobre inclus** la circulation se fera par demi-chaussée, le stationnement sera interdit de part et d'autre du chantier dans les rues suivantes :

- **Avenue Fernand Fourcade**
- **Rue de la Vieille Pépinière**

Art. 2 : La signalisation du chantier sera conforme à l'arrêté ministériel du 25 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Art. 3 : La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux seront à la charge de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Art. 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément au règlement en vigueur.

Art. 5 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

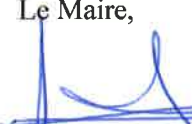

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul,
- Centre de Secours des Pompiers de Domont,
- Société HORIZON PAYSAGE SAS

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 17 septembre 2015

Le Maire,


Elie MELLUL


Rendu exécutoire le 17/09/2015

Affiché le : 18/09/2015

Vu, le Maire,


Elie MELLUL
